

ACTION URGENTE

CUBA. UN LEADER DE L'OPPOSITION EST LIBÉRÉ DE PRISON

Maintenu en détention depuis octobre 2019, José Daniel Ferrer García a été placé en résidence surveillée à Santiago de Cuba, à Cuba, en avril 2020. Il a en effet été jugé, reconnu coupable et condamné à quatre ans et demi de résidence surveillée. Bien qu'aucun organisme indépendant de suivi n'ait été autorisé lors de son procès, pas plus que la presse internationale, dans un pays où l'on constate depuis des décennies des irrégularités au niveau de la procédure juridique dans les affaires liées à la liberté d'expression, il a désormais retrouvé sa famille. Amnesty International continuera de suivre sa situation.

Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Le 1^{er} octobre 2019, les autorités cubaines ont arrêté José Daniel Ferrer García, dirigeant de l'Union patriotique de Cuba (UNPACU), un groupe d'opposition non officiel, à Santiago de Cuba. Il a été détenu au secret pendant 72 heures et maintenu en détention sans inculpation pendant au moins 30 jours, d'après les informations dont dispose Amnesty International.

Fin novembre 2019, Amnesty International a reçu un document, semble-t-il émis par le procureur provincial de Santiago de Cuba, daté du 7 octobre 2019, affirmant que José Daniel Ferrer García avait été inculpé de l'infraction de « blessures » (*lesiones*) et placé en détention provisoire à titre de mesure de précaution. Selon sa famille, ce document leur a été remis plus de 30 jours après sa détention. Amnesty International a alors adressé une lettre ouverte au président cubain, Miguel Díaz-Canel, renouvelant sa demande de se rendre à Cuba et d'assister *in situ* à son procès imminent. Le gouvernement cubain n'a jamais répondu à cette requête.

Selon sa famille, le procès de Daniel Ferrer García avait été fixé au 26 février 2020, mais elle n'en avait été informée que le 20 février. Elle affirme par ailleurs que deux témoins de la défense auraient été harcelés par des agents de sécurité, quelques jours avant le procès. Amnesty International recense depuis des décennies le contrôle de l'exécutif sur le système judiciaire.

À l'issue d'un procès entaché d'irrégularités, Daniel Ferrer García a été condamné à quatre ans et demi de résidence surveillée en avril 2020. Les autorités cubaines ont empêché la presse, l'Union européenne et Amnesty International d'assister en tant qu'observateurs à son procès, le 26 février. Le jour de son procès, le ministère cubain de la Justice a diffusé un tweet dans lequel il indiquait que José Daniel Ferrer serait jugé de façon équitable, tout en le qualifiant de « délinquant de droit commun », en violation de son droit à la présomption d'innocence.

Si nous nous réjouissons du fait que José Daniel Ferrer García puisse enfin rentrer chez lui, au lieu d'être emprisonné, car en prison il risquerait davantage d'être contaminé au COVID-19, il n'en reste pas moins que la déclaration de culpabilité et la peine prononcées contre lui sont scandaleuses. Amnesty International continuera de suivre sa situation.

Après sa libération, José Daniel Ferrer García a vivement remercié Amnesty International pour tout le soutien qui lui a été apporté et le travail réalisé en son nom et a redit sa détermination à poursuivre ses efforts malgré sa condamnation.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : José Daniel Ferrer García (il)

CECI EST LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 134/19.

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr25/1869/2020/fr/>